

# **UN CRIME MONSTRUEUX**

## **SE PREPARE**

# **CONTRE 7 NOIRS AUX U.S.A.**

---

**7 noirs, dont 6 n'ont pas plus de 20 ans et le 7<sup>e</sup> est père de 5 enfants, victimes d'une monstrueuse provocation raciste, ont été arrêtés à Martinsville.**

**Mis dans l'impossibilité de prouver leur innocence, ils ont été condamnés à mort !**

La prétendue « victime », Mrs. FLOYD a, selon le procédé habituel, disparu, aussitôt après sa déposition. En juillet dernier, quelques jours avant l'exécution, le Juge Kennon C. WITTLE recula, sous la pression de l'opinion publique, et accorda un sursis qui a expiré le 20 Novembre 1950.

La protestation prit une ampleur mondiale.

Un nouveau sursis de 60 jours fut accordé.

Le sursis expire ces jours-ci. La Cour Suprême des Etats-Unis a repoussé pour la deuxième fois la demande en appel.

Mises entre la vie et la mort, entre l'espoir et le désespoir, ces victimes du racisme attendent que leur sort soit fixé.

**QUEL HOMME DE CŒUR POURRAIT NE PAS REAGIR EN TOUTE CONSCIENCE DEVANT LE CRIME RACISTE QUI SE PREPARE A MARTINSVILLE ?**

Le peuple de France, qui a fait siennes tant de causes justes et a lutté contre les exterminateurs nazis, clamera sa volonté et son sens profond de la justice. Il saura faire entendre sa voix puissante.

**Non ! cet assassinat ne s'accomplira pas**

Les antiracistes de France se feront un devoir d'exprimer leurs sentiments aux autorités des Etats-Unis.

*Le Mouvement contre le Racisme, l'Antisémitisme et pour la Paix.*

COMITE FRANCAIS PROVISOIRE POUR LA DEFENSE

DES 7 NOIRS DE MARTINSVILLE ( U.S.A. )

PROJET DE MOTION DE PROTESTATION

L'opinion publique française suit avec une angoisse accrue les événements concernant les 7 Noirs de Martinsville, condamnés à mort.

Le rejet par la Cour Suprême des Etats-Unis, de la requête en révision de procès, des condamnés, constitue une atteinte à la justice élémentaire.

Ces victimes du racisme, accusées du "viol" d'une femme blanche, n'ont pas pu démontrer leur innocence, en raison des conditions dans lesquelles se sont déroulés l'instruction et le procès.

Dans le jury ne se trouvait aucun noir, et les accusés pour le même prétendu crime, furent jugés séparément.

Ces procédés de discrimination raciale et l'application d'une procédure spéciale en justice, révoltent la conscience de tous les hommes épris de justice.

C'est pourquoi, au nom des principes humanitaires et de la justice la plus élémentaire, nous élevons une protestation énergique contre ces procédés.

Nous faisons un pressant appel aux autorités des Etats-Unis pour qu'un crime ne soit pas commis, en exécutant la sentence de mort.

Nous demandons la révision de ce procès et nous sommes convaincus qu'en appliquant une justice digne de ce nom, les 7 Noirs de Martinsville pourront prouver leur innocence et recouvrer la liberté.



PROJET D'UNE AFFICHE

---

UN NOUVEAU CRIME RACISTE !

SAUVONS LA VIE DES 7 NOIRS DE MARTINSVILLE ( U.S.A. )

A Martinsville, 7 noirs, dont 6 n'ont pas plus de 20 ans, vivent depuis 2 ans sous la menace d'une exécution capitale.

Quel est leur crime ?

Une femme blanche, Mrs. FLOYD, se prétend victime d'un "viol".

La prétendue victime a fait des dépositions contradictoires et depuis, elle a disparu.

C'est un cliché classique des racistes américains, et qui sert aux lynchages et aux condamnations à mort.

Comment s'est déroulé le procès ?

Les accusés n'ont pas pu choisir leurs défenseurs.

Aucun noir n'a fait partie du jury.

Chaque accusé fut jugé séparément, et son procès n'a duré que 4 heures.

Ces procédés de justice "spéciale" appliqués aux noirs, ont soulevé une indignation profonde en Amérique et dans le monde entier.

Plus de 35.000 lettres et télégrammes, des dizaines de délégations, ont permis d'obtenir par deux fois le sursis à l'exécution du verdict.

Le peuple de France, qui a proclamé les Droits de l'Homme et du Citoyen, fera connaître aux autorités des Etats-Unis sa volonté de voir appliquer une justice qui permettra aux accusés, de prouver leur innocence.

La solidarité humaine, la protestation mondiale, arracheront les 7 noirs de Martinsville à la mort.

**NON ! LES METHODES RACISTES NE PREVAUDRONT PAS !**

**NON ! LA JUSTICE NE SERA PAS BAFOUEE !**

Le Comité Français Provisoire pour la Défense  
des 7 noirs de Martinsville ( U.S.A. )

RESOLUTION DU SECRETARIAT DU M.R.A.P.

L'opinion publique française apprend avec stupeur que la Cour Suprême des Etats-Unis a rejeté pour la deuxième fois la demande en appel formulée par les 7 noirs de Martinsville condamnés à mort par pendaison pour le prétendu "viol" d'une femme blanche, alors que la possibilité élémentaire de démontrer leur innocence a été enlevée à ces hommes, victimes d'une monstrueuse provocation raciste.

Le Mouvement contre le Racisme, l'Antisémitisme et pour la Paix, certain d'exprimer le sentiment de tous les antiracistes de France, joint sa protestation la plus énergique au mouvement d'opinion qui, dans le monde, a exprimé l'indignation profonde de tous les antiracistes démocrates contre la menace qui pèse sur la vie des 7 noirs de Martinsville ( Virginie-U.S.A. )

La conscience humaine se révolte devant un tel scandale révélateur des moeurs racistes toujours en vigueur aux Etats-Unis, à notre époque.

Déjà, la protestation mondiale a permis d'obtenir une première fois un sursis de 60 jours.

Avec tous les antiracistes du monde entier, nous faisons un pressant appel à la Justice des Etats-Unis, pour éviter un crime monstrueux.

Nous demandons la révision de ce procès et nous sommes sûrs qu'en appliquant dignement la Justice, les 7 noirs de Martinsville échapperont à la mort.



# Sauvons les 7 innocents de Martinsville

Hier un COMITE DE DEFENSE  
S'EST FORME A PARIS



Une délégation du Comité français de défense s'est rendue à l'ambassade des Etats-Unis, conduite par Duchat, secrétaire de la C.G.T. A côté de lui : Mme Decourdemanche, Union Nationale des Intellectuels ; Mme Marchand, Fédération Nationale de l'Enseignement C.G.T. ; Mme Etheve, Union Française Universitaire ; Mme Huby-Gosselin, Union des Femmes Françaises ; MM. Youdine et Furmanaki, Mouvement contre le Racisme, l'Antisémitisme et pour la Paix (M.R.A.P.) ; Mme Guilbert et Portier, Fédération Nationale des Déportés, Internés, Résistants, Patriotes ; Teff, Union de la Jeunesse Républicaine de France ; Domeneche, Secours Populaire ; Mme Joigny, Familles des Fusillés

## Un comité de défense des « 7 » de Martinsville est constitué

L'opinion publique mondiale suit avec une angoisse accrue les événements concernant les sept noirs innocents de Martinsville qui, condamnés à mort, doivent

être exécutés demain 2 février. De partout s'élèvent des protestations contre l'abominable crime raciste qui se prépare. En France, un comité de défense s'est formé sur l'initiative du mouvement contre le racisme et l'antisémitisme. Un grand nombre d'organisations en font déjà partie.

Le comité lance un appel pres-

sant à toutes les organisations pour qu'elles lui envoient leur adhésion à l'adresse suivante : 10, rue de Châteaudun, Paris (9<sup>e</sup>).

## Protestations et arrêts de travail

Les 250 ouvriers métallurgistes du chantier de la centrale de Gennevilliers ont arrêté hier le travail pendant une demi-heure pour protester contre le crime qui se prépare. Ils ont voté une protestation qui a été envoyée à l'ambassade des Etats-Unis.

Par ailleurs, la Fédération Internationale des Anciens Prisonniers politiques a élevé, elle aussi, une protestation.

De son côté, la commission exécutive du syndicat des Eaux de la R.P. a publié une protestation.

*L'Humanité*  
du 1<sup>er</sup> février 1951.



Paris, le 31 Janvier 1961

A son Excellence Monsieur l'Ambassadeur  
des Etats-Unis à Paris.  
Avenue Gabriel.  
PARIS.

Monsieur l'Ambassadeur,

Le Comité Français pour la Défense des 7 noirs de Martinsville, Virginie ( U.S.A. ) a l'honneur de porter à votre connaissance la motion suivante, adoptée à l'unanimité, à sa réunion du 29 Janvier 1961.

-" L'opinion publique française suit avec une angoisse accrue les événements concernant les 7 noirs de Martinsville, condamnés à mort.

Le rejet par la Cour Suprême des Etats-Unis, de la requête en révision de procès, des condamnés, constitue une atteinte à la justice élémentaire.

Ces victimes du racisme, accusées du "viol" d'une femme blanche, n'ont pas pu démontrer leur innocence, en raison des conditions dans lesquelles se sont déroulés l'instruction et le procès.

Dans le jury ne se trouvait aucun noir, et les accusés pour le même prétendu crime, furent jugés séparément.

Ces procédés de discrimination raciale et l'application d'une procédure spéciale en justice, révoltent la conscience de tous les hommes épris de justice.

C'est pourquoi, au nom des principes humanitaires et de la justice la plus élémentaire, nous élevons une protestation énergique contre ces procédés.

Nous faisons un pressant appel aux autorités des Etats-Unis, pour qu'un crime ne soit pas commis, en exécutant la sentence de mort.

./...

Groupes parlementaires

Monsieur le Président,

Nous nous permettons d'attirer votre attention sur plusieurs faits d'un caractère raciste, qui se déroulent actuellement aux U.S.A.

Malgré une protestation mondiale, les 7 Noirs innocents de Martinsville ont été exécutés.

Six autres Noirs, inculpés d'un meurtre qu'ils n'ont pas commis, et condamnés à mort, comparaissent actuellement devant le Tribunal de TRENTON, et les premières nouvelles parvenues, font craindre une fatale issue.

En même temps, un jeune Noir WILLY MAC GEE, inculpé du "viol" d'une femme blanche, quoiqu'il ait été prouvé que ce ~~viol~~ viol était impossible, doit être exécuté d'un instant à l'autre.

Cette vague de racisme suscite une émotion considérable chez tous les français, et inquiète profondément les citoyens des territoires d'Outre-Mer.

Dans l'intérêt de la France, et de l'amitié qui unit notre peuple au peuple américain, il est de notre devoir de dénoncer ces procédés racistes.

Par conséquent, nous vous demandons, très respectueusement, de bien vouloir, en votre nom et en celui de votre groupe, élever une protestation solennelle auprès des autorités américaines compétentes.

Nous vous serons infiniment reconnaissants de bien vouloir nous faire connaître votre décision.

Avec nos remerciements anticipés, nous vous prions d'agréer, Monsieur, le Président, l'assurance de notre parfaite considération.

Le Secrétariat du M.R.A.P.

P.S. : Veuillez trouver ci-joint une documentation et la résolution de notre Mouvement.

LES 7 DE MARTINSVILLE.

John C. TAYLOR  
James HAIKSTON  
Francis GRAYSON  
Joe H. HAMPTON

Booker T. MILNER  
Howard M. HAIKSTON  
Frank HAIKSTON

Ils sont tous âgés de 20 ans, à l'exception de Francis GRAYSON qui est père de 5 petits enfants.

Ils ont été arrêtés les 9 et 10 Janvier 1949, à la suite d'une recrudescence de la terreur raciste contre la communauté noire de Martinsville dans l'état de Virginie.

Ils ont été jugés il y a deux ans, sur la fausse et classique accusation de "viol".

Les 7 furent torturés et battus jusqu'à ce qu'ils soient obligés de "confesser" le crime dont ils étaient accusés. Devant le Tribunal, ils démentirent ouvertement ces "confessions" qui représentaient la "preuve" principale contre eux. Le procès eut lieu alors que la salle du Tribunal se trouvait pleine de policiers armés, et qu'au dehors une foule de racistes excités réclamaient leurs vies. Aucun noir n'était admis parmi le Jury. Celui-ci, nommé d'office, fut lui-même ouvertement menacé de violence s'il ne déclarait les accusés coupables.

Les 7 noirs ont été jugés chacun séparément et leur procès n'a pas duré plus de 4 heures. Les condamnés n'ont pas eu le droit de choisir un avocat. Ils furent "défendus" par les avocats nommés par la Cour. La prétendue victime Madame FLOYD a fait un témoignage contradictoire et a "identifié" chaque accusé séparément. Deux fois, les protestations ont amené l'ajournement de leur exécution - en Juillet 1951 et Décembre 1950. Les 7 noirs furent condamnés à mort.

Deux fois, la Cour Suprême des Etats-Unis a refusé d'entendre leur appel en révision du procès.



A MARSTINSVILLE ILS TUENT LES INNOCENTS

A LANSBERG ILS LIBERENT LES  
CRIMINELS

BARBARIE RACISTE AUX U.S.A.

UN CRIME ABOMINABLE DEVIENT D'ETRE COMMIS

Les 7 Noirs innocents de Marstinsville (U.S.A.) ont été électrocutés.

Malgré la protestation véhémement d'innombrables organisations aux Etats-Unis et dans le monde entier, les racistes ont assouvi leur haine barbare :

LES 7 NOIRS INNOCENTS SONT MORTS SUR LA CHAISE ELECTRIQUE.

AINSI LE LYNCHAGE DEVIENT LEGAL. LE DEFI DU MONDE EST LANCE.

EN MEME TEMPS, les AUTORITES AMERICAINES LIBERENT KRUPP, LE FOURNISSEUR PRINCIPAL DE LA MACHINE DE GUERRE HITLERIENNE ET GRACIENT LES GENERAUX NAZIS CONDAMNES A MORT PAR LE TRIBUNAL DE NUREMBERG.

RACISME BARBARE, LIBERATION DES CRIMINELS DE GUERRE, MASSACRE DES ENFANTS, DES FEMMES ET DES VIEILLARDS PAR LA BOMBE DE NAPLAN.

2      1      VOILA LEUR POLITIQUE  
FRANCAIS, FRANCAISES,

Vous qui ne voulez pas de nouvelle guerre, vous qui avez en horreur le racisme abject, faites entendre votre voix puissante.

Exprimez votre indignation, envoyez des délégations à l'Ambassade Américaine. Adressez résolutions et télégrammes au Président TRUMAN et à l'O.N.U.

QUE CEUX QUI CONTINUENT LE RACISME HITLERIEN N'OUBLIENT PAS LE SORT DE LEURS PREDECESSEURS.

POUR QUE LE FASCISME, LE RACISME, LA GUERRE NE PASSENT PAS,  
UNISSONS-NOUS

Le Mouvement Contre le Racisme,  
l'Antisémitisme et pour la Paix  
M.R.A.P.  
Comité Français de Défense des 7  
de Marstinsville  
10, rue de Chateaudun- PARIS 9<sup>e</sup>

## BARBARIE RACISTE AUX U.S.A.

UN CRIME ABOMINABLE VIENT D'ÊTRE COMMIS !

Les 7 Noirs innocents de Martinsville (U.S.A.) ont été électrocutés.

Inculpés du "viola" d'une femme blanche, ces 7 Noirs, dont 6 n'ont pas plus de 20 ans et le 7ème est père de 5 enfants, n'ont pas eu la moindre possibilité de prouver leur innocence.

La prétendue violée, Mrs. FLOYD n'a pas pu identifier les accusés comme étant ses agresseurs.

Elle a disparu aussitôt sa disposition faite.

Malgré la protestation véhémente d'innombrables organisations aux Etats-Unis et dans le monde entier, les racistes ont assouvi leur haine barbare :

LES 7 NOIRS INNOCENTS SONT MORTS SUR LA CHAISE ELECTRIQUE.

AINSI LE LYNCHAGE DEVIENT LEGAL. LE DEFI AU MONDE EST LANCE.

~~aux~~ En même temps, les autorités américaines libèrent KRUPP, le fournisseur principal de la machine de guerre hitlérienne et grâcient les généraux nazis condamnés à mort par le Tribunal de Nuremberg.

RACISME BARBARE, LIBERATION DES CRIMINELS DE GUERRE, MASSACRE DES ENFANTS, DES FEMMES ET DES VIEILLARDS EN COREE,

VOILA LEUR POLITIQUE !

FRANCAIS, FRANCAISES,

Vous qui ne voulez pas de nouvelle guerre, vous qui avez en horreur le racisme abject, faites entendre votre voix puissante.

PROTESTEZ EN MASSE ! Envoyez des délégations à l'Ambassade Américaine. Adressez résolutions et télégrammes au Président TRUMAN et à l'O.N.U.

~~GRANDS~~ QUE CEUX QUI CONTINUENT LE RACISME HITLERIEN N' OUBLIENT PAS LE SORT DE LEURS PREDECESSEURS !



NON ! LE FASCISME, LE RACISME, LA GUERRE, NE PASSERONT PAS !

Le Mouvement contre le Racisme, l'Antisémitisme et pour la Paix.

10 rue de Chateaudun - Paris 9<sup>e</sup>

---

**MOUVEMENT CONTRE  
LE RACISME, L'ANTISEMITISME  
ET POUR LA PAIX**

2 Février 1961

Paris, le .....

SIEGE :  
10, RUE DE CHATEAUDUN  
PARIS (IX<sup>e</sup>)

Tél. : TRU. 00-87

**NOTION DE PROTESTATION.**

Le Comité Français pour la Défense des 7 Noirs de Martinsville, constitué sur l'initiative du Mouvement contre le Racisme, l'Antisémitisme et pour la Paix, violemment indigné à l'annonce que 4 des 7 innocents de Martinsville ont été exécutés, en dépit des protestations parvenues de tous les pays du monde, auprès des autorités américaines, s'élève vigoureusement contre ce crime odieux.

L'opinion publique mondiale sera unanime à flétrir cet assassinat inspiré du racisme le plus barbare, et à exiger la grâce des 3 autres innocents menacés d'une exécution imminente.

Antiracistes de notre pays, hommes et femmes de coeur, exprimez votre indignation en formant des délégations qui iront protester auprès de l'Ambassade des U.S.A. à Paris et des consulats américains en province.

Fait à Paris le 2/2/1961



Nous demandons la révision de ce procès et nous sommes convaincus qu'en appliquant une justice digne de ce nom, les 7 Noirs de Martinsville pourront prouver leur innocence et recouvrer la liberté.

Cette motion est signée par :

Confédération Générale du Travail - C.G.T.  
 Mouvement contre le Racisme, l'Antisémitisme et pour la Paix  
 Fédération Nationale des Déportés, Résistants, et Patriotes  
 Union des Femmes Françaises  
 Union Jeunesse Républicaine de France  
 Union des Jeunes Filles de France  
 Union Nationale Intellectuelle  
 Fédération de l'Éducation Nationale  
 Union Française Universitaire  
 Union des Arts Plastiques  
 Secours Populaire  
 Société des Amis de l'Abbé Grégoire  
 Associations des Étudiants Réunionnais- Nord-Africains-  
 Guadeloupéens- d'Afrique Noire-  
 et Marocains.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de notre très haute considération.

Le Comité Français pour la Défense  
 des 7 Noirs de Martinsville.

MOUVEMENT CONTRE  
LE RACISME, L'ANTISEMITISME  
ET POUR LA PAIX

Paris, le .....

SIEGE :  
10, RUE DE CHATEAUDUN  
PARIS (IX<sup>e</sup>)

Tél. : TRU. 00-87

C O P I E de la lettre de Monsieur Léon LYON-CAEN,  
Président à la Cour de Cassation, adressée au MIRAP.

Le 8-3-51

Monsieur,

Bien que j'aie tout dernièrement, au nom et comme Président du Comité des Juristes français pour la Paix, adressé une protestation très ferme contre les procédés de la justice et de l'administration américaines dans le procès des sept de Martinsville et dans celui des six de Trenton, je la renouvelle très volontiers et de tout coeur comme membre du M.R.A.P., en m'associant à la résolution de votre Mouvement.

La vague de racisme qui déferle aux Etats-Unis, qui se posent en dernier rempart de la liberté, ne peut qu'indigner toute conscience humaine. La façon dont ils jugent les Noirs va de pair avec leur empressement à absoudre ou libérer les plus notoires criminels de guerre. L'Amérique suit l'exemple des bourreaux d'Hitler. Elle oublie qu'elle a signé la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, avec laquelle ses méthodes judiciaires sont en flagrante contradiction.-

Veillez agréer, Monsieur, mes plus distingués sentiments,

/ signé / - Léon LYON-CAEN, Président à la Cour de Cassation.